



Clap de fin du congrès du Club ce jeudi 30 septembre après trois journées d'échanges* et de nouveautés !

* Un retour sur les ateliers et les masterclass sera disponible la semaine prochaine

La présidence du Club se renouvelle

Le 29 septembre, à Toulouse, le conseil d'administration du Club des villes et territoires cyclables a élu Françoise Rossignol au poste de présidente de l'association.

Françoise Rossignol prend la suite de Pierre Serne qui a présidé le Club pendant plus de 7 ans. Maire de Dainville depuis 2008 et Première vice-présidente de la communauté urbaine d'Arras, Françoise Rossignol **va poursuivre le travail engagé depuis plus de trente ans par l'association pour continuer d'inventer et d'influer sur les politiques publiques cyclables** en France. « *Nous allons poursuivre le travail et aller plus loin, pour accompagner l'augmentation de la pratique du vélo, dans tous les territoires. Et en travaillant **les convergences avec les enjeux de la marche** et en saisissant les enjeux des élections à venir pour obtenir, avec nos partenaires, une prise en compte du vélo plus importante* ».

Pour Pierre Serne : « *Françoise Rossignol qui était jusqu'à présent vice-présidente, inscrit le club dans la continuité. Je suis personnellement très satisfait de la voir me succéder. Je suis aussi heureux qu'une femme préside le Club. Françoise Rossignol est aussi maire d'une ville de 6000 habitants et la représentante d'une communauté urbaine des hauts de France. L'alternance après la région Ile-de-France que je représentais **montre à merveille la diversité des territoires de notre association*** ».

Le Club des villes et territoires cyclables c'est aussi la marche

Porte-parole des mobilités actives et acteur de leur développement le Club va intégrer la marche dans sa raison sociale et changera de nom, mardi 7 décembre prochain, lors de son Assemblée Générale. L'annonce officielle de cette orientation a été faite lors de la plénière d'ouverture.

Vélo et marche sont soutenus par les élus.es du Club depuis de nombreuses années dans leurs politiques de déplacement. Plus ancienne association de collectivités en faveur des mobilités actives (depuis 1989 !), le Club a obtenu l'unanimité du conseil d'administration, composé d'élus territoriaux de collectivités de toutes tailles, pour **inscrire ce mode actif dans sa raison sociale**.

La **mise en place d'un code de la rue** a constitué le fil conducteur des démarches du réseau de territoires pour le **partage de l'espace public** en faveur des cyclistes et des piétons. L'histoire n'est pas nouvelle. Ce travail a participé à la publication du décret du 30 juillet 2008 qui a instauré la zone de rencontre et posé le principe de prudence des automobilistes et des deux-roues motorisées à l'égard des piétons et des cyclistes.

La filière vélo dans les mains d'une mission parlementaire

La plénière de clôture du 23ème congrès du Club a annoncé une mission parlementaire sur le vélo, confiée à la suite du Tour de France de la filière vélo organisée par le Club.

Révélatrice, la **projection du *best of* des quatre rencontres** de la filière vélo a précédé l'annonce par le député Guillaume Gouffier-Cha, de **la mission parlementaire de 3 mois** qui lui est confiée afin de dessiner le paysage des acteurs de la filière vélo et dresser les freins à son développement. **Une étape vient**

certainement d'être franchie pour la filière, pas encore reconnue par l'État.

Cette mission a été confiée par Barbara Pompili, ministre de la transition écologique, Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des transports, Agnès Pannier-Runacher ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des finances et de la relance, chargée de l'Industrie, sous la responsabilité du chef du Gouvernement, Jean Castex.

Françoise Rossignol a rappelé l'**importance des territoires au titre de leurs compétences** économiques, la commande d'infrastructures, mais aussi l'offre de services et la formation.

Un nouveau baromètre de l'usage du vélo : comment ça roule ?

Révéle mardi 28 septembre, le nouveau baromètre *Comment ça roule ?* permet de mesurer et comprendre la circulation des vélos dans plus de 70 territoires (comprenant plus de 100 000 habitants). L'objectif ? Mieux inventer les villes cyclables de demain.

Huit indicateurs mesurent l'état de la circulation vélo : la vitesse moyenne à vélo, la distance et la durée moyenne des trajets effectués en semaine, en week-end et totale, le temps d'arrêt moyen par kilomètre parcouru, les 5 voies les plus fréquentées du territoire ; la quantité de CO2 économisée par les usagers utilisant l'application.

Ce baromètre constitue une première et **renforce la compréhension des collectivités, et du grand public sur la dynamique actuelle du vélo** qu'il soit sportif, touristique ou urbain. Chaque trimestre les données seront mises à jour et permettront de suivre les évolutions de la pratique cyclable en France.

Pour calculer ces données, le partenaire du Club, Geovelo, utilise les données des **centaines de milliers de trajets enregistrés chaque mois** par les utilisateurs de son application mobile.

Les territoires mentionnés sur le baromètre sont tous adhérents au Club des villes et territoires cyclables et représentent une population totale de 37 millions d'habitants.

Le baromètre est [à retrouver ici](#), le [communiqué de presse là](#)

Le vélo dans les quartiers prioritaires

Le congrès a été l'occasion de délivrer les premières données de l'étude du vélo dans les quartiers prioritaires, conduite par le Club dans les territoires de son réseau ayant des quartiers prioritaires.

Quelque cinq millions d'habitants de quartiers prioritaires ou de territoires concernés par la politique de la ville rencontrent des difficultés pour se déplacer. Autre donnée significative, **l'usage du vélo est deux fois moins développé** au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville que dans le reste des territoires. A noter que **60% des collectivités** répondantes **mettent en place des actions en faveur du vélo** spécifiquement dans ces quartiers, preuve d'un vrai dynamisme.

L'enquête quantitative a porté sur 140 communes, 56 EPCI (établissement public de coopération intercommunale) dont 22 métropoles et représente 2 248 615 habitants vivant dans les quartiers prioritaires.

Elle sera publiée au cours du premier trimestre 2021.

NE PAS REpondre

La lettre du Club des Villes et Territoires Cyclables - 33 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris
tél 01 56 03 92 14 - fax 01 56 03 92 16 - info@villes-cyclables.org

